



**PREFET DE LA REGION AUVERGNE**

## **Signature des conventions d'utilité sociale**

**28 décembre 2010**

### **Un cadre partenarial**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, précisé par le décret du 3 décembre 2009, a prévu la conclusion, avant le 31 décembre 2010, d'une convention d'utilité sociale (CUS), entre chaque bailleur et l'Etat (Préfet de région), conférant à l'organisme la qualité d'opérateur du service d'intérêt général du logement social.

Ce document d'engagement, établi pour 6 ans, formalise, sur la base d'un état des lieux partagé, la stratégie de l'organisme et sa contribution prévisionnelle, traduite en objectifs quantifiés. Il s'appuie sur un dialogue partenarial, afin de décliner au plan local les orientations nationales dans les domaines :

- de la gestion patrimoniale (développement, amélioration et vente de patrimoine)
- de la gestion sociale (accès et droit au logement, mutations, prévention des expulsions)
- de la qualité du service rendu au locataire (entretien des équipements, traitement des réclamations, gardiennage, propreté, sécurité).

### **Des objectifs départementaux ambitieux**

Dans le Puy-de-Dôme, tous les bailleurs sociaux ont mené, en concertation avec la direction départementale des territoires, l'élaboration de leur projet de CUS au cours de l'année 2010.

La synthèse départementale de ces conventions met en évidence une forte mobilisation autour d'objectifs ambitieux :

- une importante production nouvelle (environ 750 logements chaque année), accentuée sur les zones les plus tendues du département, et notamment l'agglomération clermontoise,
- la mise en place de solutions d'accès au logement pour les ménages reconnus dans une situation prioritaire au sens du droit au logement ; en outre, plus de 25 % de l'offre nouvelle de logements sera destinée à l'accueil des familles les plus modestes (logements très sociaux ),

- le diagnostic thermique de l'ensemble du parc immobilier afin de programmer la rénovation des logements les plus énergivores avant l'échéance fixée par la loi Grenelle II, à savoir 2020,
- la mise en commercialisation, chaque année, de 1% du parc vendable des organismes, en priorité aux locataires, afin de soutenir l'accession populaire à la propriété,
- le maintien d'une forte présence de proximité dans les quartiers les plus fragiles, et le développement d'actions concertées en faveur de la prévention de la délinquance.

Sur ces différents points, les CUS consolident et amplifient le partenariat développé localement depuis de nombreuses années.

## **La signature des conventions**

Quatre bailleurs puydômois ont approuvé et transmis leur convention à l'Etat avant le 31 décembre 2010 : OPHIS, Auvergne Habitat, Logidôme et Domocentre.

Une première séance de signature se tient le 28 décembre 2010, entre Patrick STEFANINI, Préfet de la région Auvergne, et

- Marielle CHAMPENIER, Directrice Générale de Logidôme, office public de l'habitat de la ville de Clermont-Ferrand (7 683 logements concernés par la CUS)
- Jean-Pierre ROUSSEL, Directeur Général d'Auvergne Habitat (9 876 logements concernés par la CUS)
- Philippe BLETY, Directeur Général de Domocentre (496 logements concernés par la CUS).

Une seconde séance de signature est prévue avec l'OPHIS, l'office public de l'habitat du Département du Puy-de-Dôme, le 3 janvier 2011, avec la participation du Président du Conseil Général.

Les établissements publics de coopération intercommunale (communauté d'agglomération, communauté de communes) dotés de programmes locaux de l'habitat (PLH) ont la possibilité de s'associer à la signature des CUS.

Dans le Puy-de-Dôme, cinq d'entre eux ont choisi de le faire (Clermont Communauté, Riom Communauté, Limagne Bord d'Allier, Allier Comté Communauté, Nord Limagne), et seront amenés à signer les CUS dans le courant de l'année 2011, après que leurs instances délibérantes les aient approuvées.

Cette association des collectivités accentuera la dimension partenariale des CUS voulue par le législateur.